

L'accès à neuf gares de la **région Hauts-de-France**, mêlant les étapes de rabattement et de diffusion au cours des **périodes d'affluence en semaine**, se traduit par une proportion de trajets réalisés à vélo ou en micro-mobilité, à hauteur de **6,71** %. Supérieure aux parts modales estimées dans la littérature, alors que l'observation quantitative conduite en gare néglige le vélo stationné et les services de mobilité partagée, cette proportion est à replacer dans le contexte de **l'émergence de la micro-mobilité**, accompagnée d'une **adoption rapide du vélo**. Dans ces conditions, **la trottinette électrique** à usage personnel constitue le mode de transfert le plus sollicité parmi les véhicules composant la mobilité individuelle légère, suivie du **vélo conventionnel** et dans une moindre mesure, du vélo pliant et de la trottinette mécanique.